

C.C.N. UNANIME....

La réunion du *Comité Confédéral National* qui s'est tenue les 21 et 22 janvier 1986 à Paris, a permis de faire la preuve de la profonde unité de l'organisation.

A une campagne de presse (qui s'est d'ailleurs prolongée après la réunion du C.C.N.) qui prétendait opposer André Bergeron à un certain nombre d'entre nous, le vote unanime de la résolution présentée par le Secrétaire Général constitue la meilleure des réponses.

Dans cette affaire, les journalistes de "*Libération*", de "*Sud-Ouest*", du "*Monde*" - et quelques autres avec eux - ont manifestement pris leurs désirs pour des réalités et leurs lecteurs pour des imbéciles, ce qui ne les empêchera pas, les bons apôtres, de jouer les vertueux défenseurs de la liberté de la presse qui serait menacée par les seuls agissements de Robert Hersant.

Il est vrai que lorsqu'on bavarde sur le monopole de Hersant, on ne parle pas d'autre chose!

Mais laissons les "*journalistes*" (sic) à leur sale besogne et revenons aux choses sérieuses.

Sur quoi s'est réalisé l'accord unanime des membres du *Comité Confédéral National*?

Tout simplement sur un rappel de nos positions traditionnelles.

Que nos camarades lisent attentivement le texte présenté par André Bergeron. Ils y retrouveront une réponse à l'essentiel de leurs préoccupations.

Nécessité de maintenir l'indépendance de l'organisation syndicale vis-à-vis notamment des partis politiques du gouvernement et du patronat mais rappel également que l'indépendance ne saurait être confondue avec l'apolitisme.

La C.G.T.F.O., fidèle à sa mission prendra position sur tous les problèmes, y compris politiques, qui, directement ou indirectement touchent les intérêts des salariés.

Ainsi en est-il par exemple de la flexibilité dont on voudrait nous faire croire qu'elle se ramène à un simple problème d'aménagement du temps de travail ou d'horaires.

En réalité, il s'agit de tout autre chose et, ajuste titre, le texte voté par le C.C.N. le souligne. Il ne s'agit ni plus ni moins que de saper les fondements mêmes de notre droit du travail, notamment en détruisant la notion "*d'ordre public*" qui fait que, par exemple, les dispositions du *Code du Travail* "*font la loi des parties*" et que "*toute clause contraire est nulle et non avenue*". Et tout cela au nom de la politique contractuelle!!!

Cette offensive réactionnaire est orchestrée par Edmond Maire et Yvon Chotard dont le *Monde* nous apprend qu'ils seront de nouveau "*après 1986 des partenaires privilégiés*"... Grand bien leur fasse! Quant à nous, nous préférons être les représentants "*privilégiés*" des travailleurs eux-mêmes.

Le C.C.N. a également rappelé son attachement au système de protection sociale et à la nécessité d'augmenter le pouvoir d'achat mis à mal par la politique anti-ouvrière mise en œuvre depuis 1982 par les Gouvernements Mauroy et Fabius. Ces derniers auront beau faire et beau dire, les travailleurs ne les avaient pas envoyé au Gouvernement pour faire ce "*sale boulot*", mais attendons le soir du 16 mars pour qu'eux-mêmes mesurent l'étendue des dégâts !!!

Quoiqu'il en soit, au-delà des jeux de la politique, la classe ouvrière demeure et sa principale organisation, la C.G.T.F.O., parce qu'elle a su préserver son indépendance, GARDERA un rôle déterminant lorsque les processus de lutte des classes vont, à un moment où à un autre, s'accélérer.

A ce propos, ceux qui, au patronat ou au gouvernement préfèrent des syndicats domestiqués (type CFDT) à des organisations syndicales libres et indépendantes feraient bien de mesurer les conséquences de leur choix.

Le mouvement syndical est partie constituante des équilibres démocratiques, vouloir le détruire ou même réduire son rôle peut avoir des conséquences incalculables.

Nos militants en sont parfaitement conscients et c'est ce qui aussi fonde leur unité.

Alexandre HÉBERT.
